



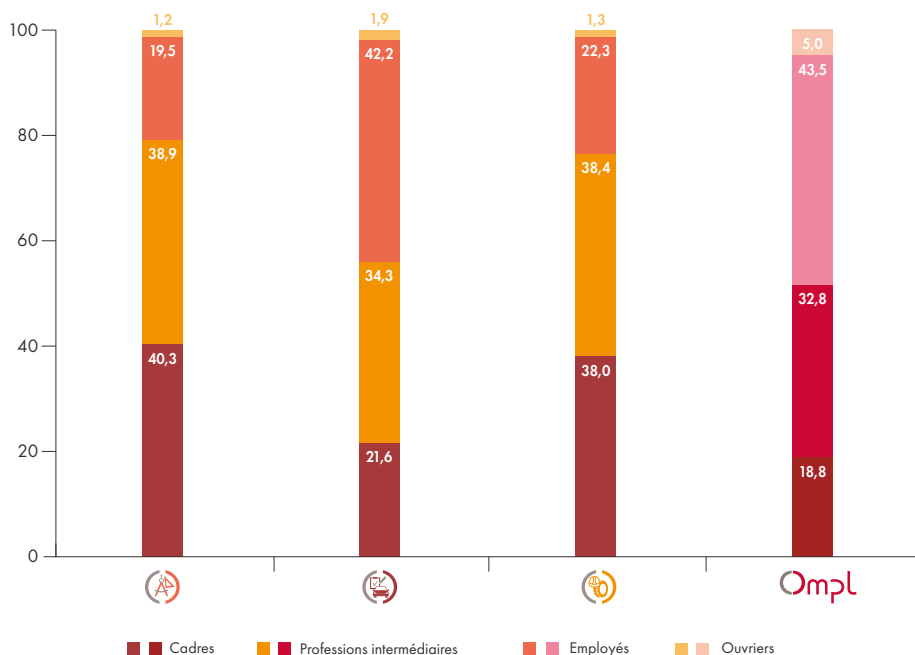
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PRÉPONDERANCE DES PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

- Les cadres sont fortement représentés: 38,0 % contre 18,8 % pour l'ensemble de l'OMPL.
- La proportion de professions intermédiaires est également importante (38,4 %) et dépasse la part observée pour l'ensemble de l'OMPL (32,8 %).
- Le taux d'employés est inférieur à celui de l'OMPL (22,3 % contre 43,5 %).
- Les ouvriers sont peu nombreux, il s'agit essentiellement du personnel d'entretien.

Répartition des salariés par catégorie sociale (%)



Source: Insee, DADS 2019.



Catégorie sociale: la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « **professions intermédiaires** » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches professionnelles des professions libérales l'appellation « **ouvriers** » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



Secteur cadre de vie-technique

Branches professionnelles



Entreprises d'architecture



Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile

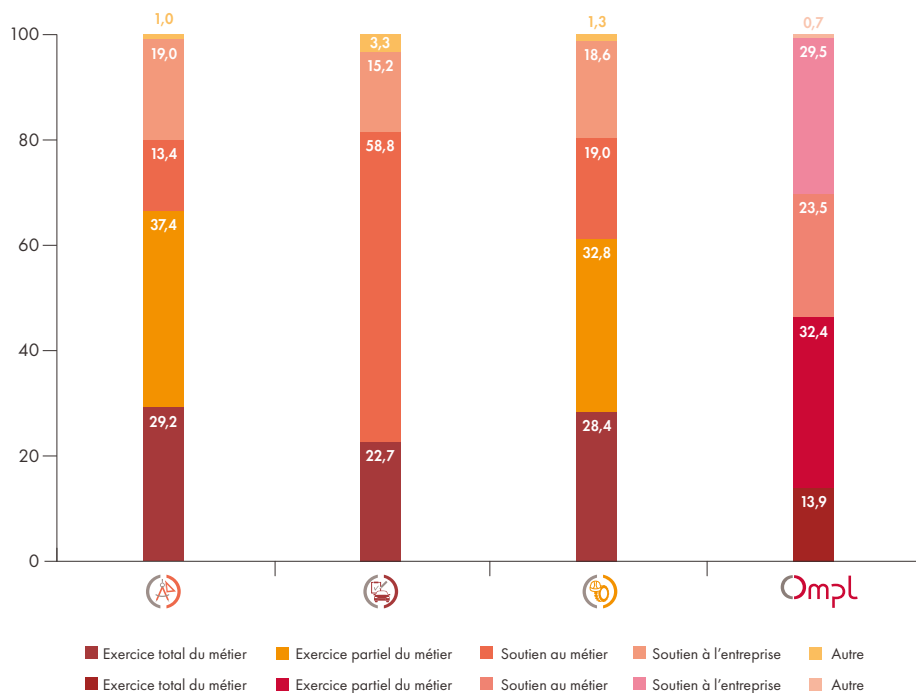


EMPLOIS ORGANISÉS AUTOUR DU MÉTIER

61,2 % des salariés du secteur réalisent des tâches propres à l'activité libérale (exercice total ou partiel du métier).

Ils sont 32,8 % à exercer une partie du métier.

Répartition des salariés par type de métier (%)



Source : Insee, DADS 2019.



Exercice total du métier : salariés dont le diplôme permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (architectes salariés, experts en automobile salariés, médecins salariés, chirurgiens-dentistes salariés, pharmaciens salariés, vétérinaires salariés, huissiers de justice salariés, commissaires-priseurs salariés, mandataires et administrateurs judiciaires salariés, avocats salariés...).

Exercice partiel du métier : salariés dont la certification permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (préparateurs en pharmacie, juristes, techniciens de laboratoire, dessinateurs en bâtiments...).

Soutien au métier : salariés réalisant des tâches en soutien de l'activité libérale (assistantes dentaires, auxiliaires vétérinaires, assistantes juridiques, secrétaires, ouvriers qualifiés...).

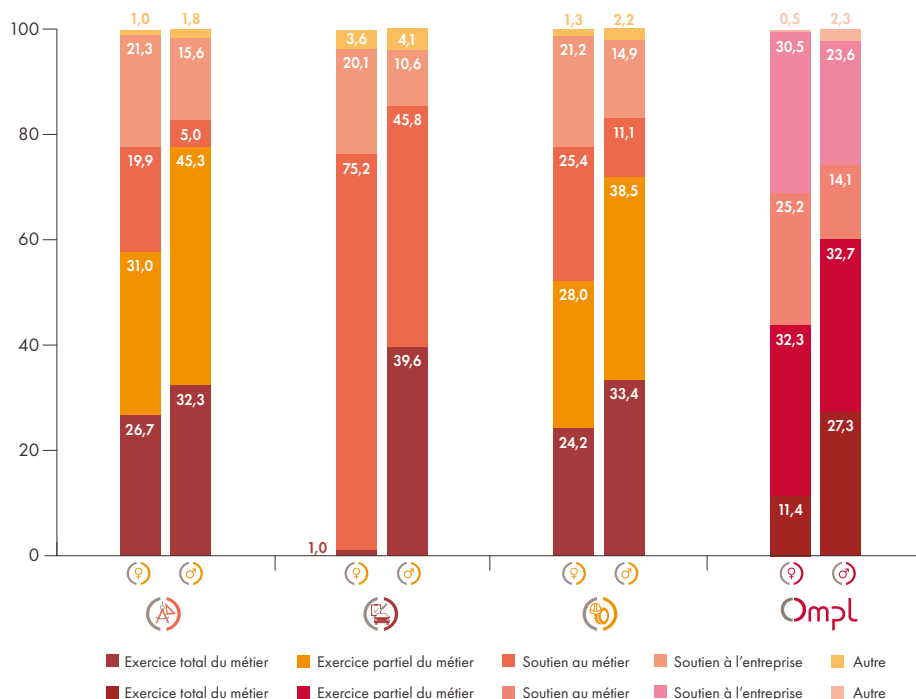
Soutien à l'entreprise : salariés réalisant des tâches en soutien à l'activité de l'entreprise (comptables, standardistes, employés administratifs, chargés des ressources humaines...).



MÉTIERS DÉPENDANT DU GENRE

Les emplois du secteur sont en prise directe avec le métier de l'entreprise (exercice total ou partiel du métier par les salariés). Néanmoins, un effet du genre existe : 52,2 % des femmes exercent un emploi de ce type contre 71,9 % des hommes.

Répartition des salariés par type de métier et genre (%)



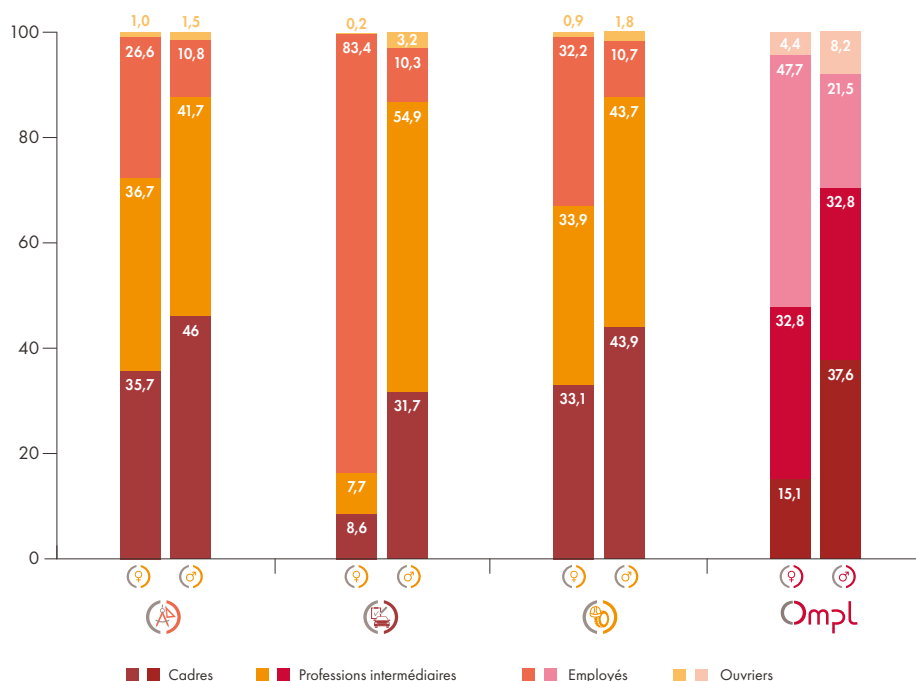
Source : Insee, DADS 2019.



FEMMES PLUS SOUVENT PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

La répartition des femmes du secteur est relativement homogène entre les catégories sociales, à l'exception de celle des ouvriers, avec une légère prédominance des professions intermédiaires (33,9 %). En revanche, les hommes occupent très principalement des emplois de professions intermédiaires ou de cadres, ces derniers étant les plus représentés (43,9 %).

Répartition des salariés par catégorie sociale et genre (%)



Source : Insee, DADS 2019.



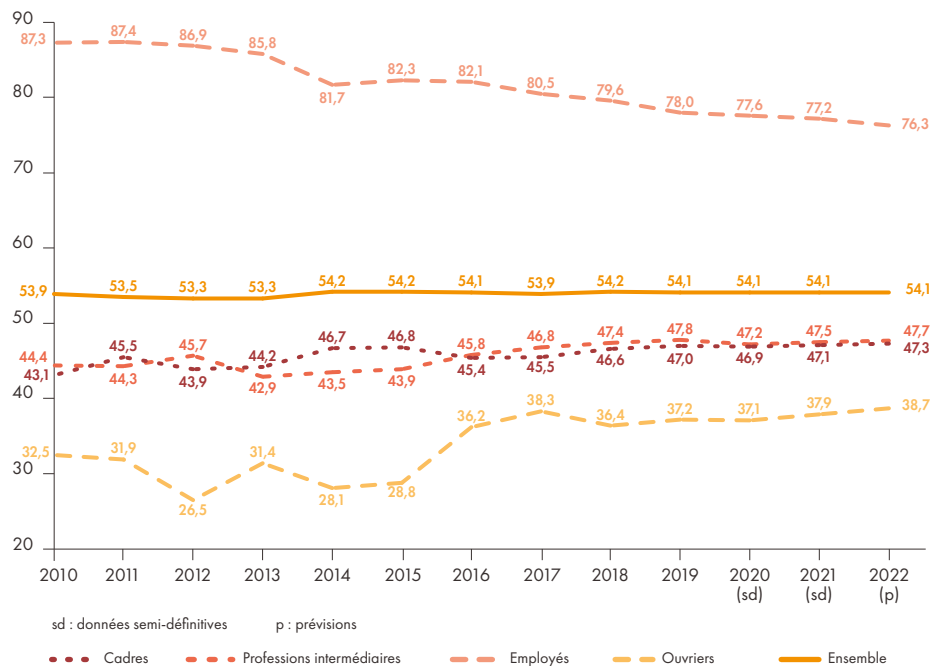
STABILITÉ DU TAUX DE FÉMINISATION

Par rapport à 2010, la part des femmes dans l'emploi du secteur varie peu jusqu'en 2019.

Cette tendance semble confirmée par les prévisions effectuées pour les années 2020 à 2022.

Néanmoins, la féminisation des ouvriers et des cadres devrait connaître une progression.

Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)



Source : Insee, DADS 2010-2019, estimations.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie fortement d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est maximale pour les DOM (30,5 %), mais son minimum est atteint pour l'Île-de-France (17,7 %).

Répartition des salariés par catégorie sociale et région (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé
Auvergne-Rhône-Alpes	39,6	39,3	20,2	0,8	0,0
Bourgogne-Franche-Comté	31,8	40,7	26,9	ND	0,6
Bretagne	28,4	46,7	24,3	0,6	0,0
Centre-Val de Loire	29,1	40,1	29,4	1,2	0,2
Corse	41,8	38,5	18,4	ND	1,3
DOM	28,9	37,4	30,5	3,2	0,0
Grand Est	36,0	39,8	23,3	0,7	0,2
Hauts-de-France	37,3	34,4	27,0	1,3	0,0
Île-de-France	46,6	34,1	17,7	1,6	0,0
Normandie	31,1	40,4	27,3	1,0	0,2
Nouvelle-Aquitaine	32,2	43,0	23,9	0,7	0,1
Occitanie	31,0	40,4	27,3	1,3	0,0
Pays de la Loire	30,5	43,3	24,5	1,7	0,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	35,3	38,2	24,9	1,6	0,0
France	38,0	38,4	22,3	1,3	0,0
Ompl	18,8	32,8	43,5	5,0	0,0

Source : Insee, DADS 2019.

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.